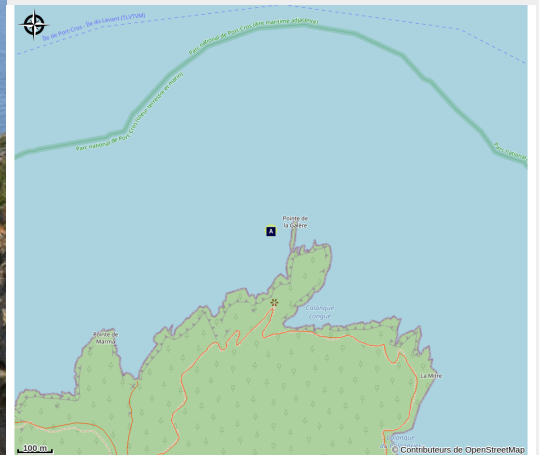


# Site de la Pointe de la Galère

Cœur marin



Pointe de la Galère (© Parc national de Port-Cros)



*Venez découvrir cette plongée le long d'un pointe rocheuse qui descend jusqu'à 36 mètres et qui mesure 6-7 mètres de hauteur.*

Le site se situe face nord de l'île de Port-Cros ce qui le rend exposé à tous les vents, selon l'exposition mouillage possible de chaque côté de la pointe.

Sa profondeur (-36m) et les courants auxquels il s'expose le rendent accessibles aux niveaux de plongée : moyen à confirmé

## Infos pratiques

Pratique : Plongée sous-marine

Type : Site naturel

Thèmes : Cœur de parc, Faune sous-marine, Flore sous-marine

# Description

## Intérêts Paysagers :

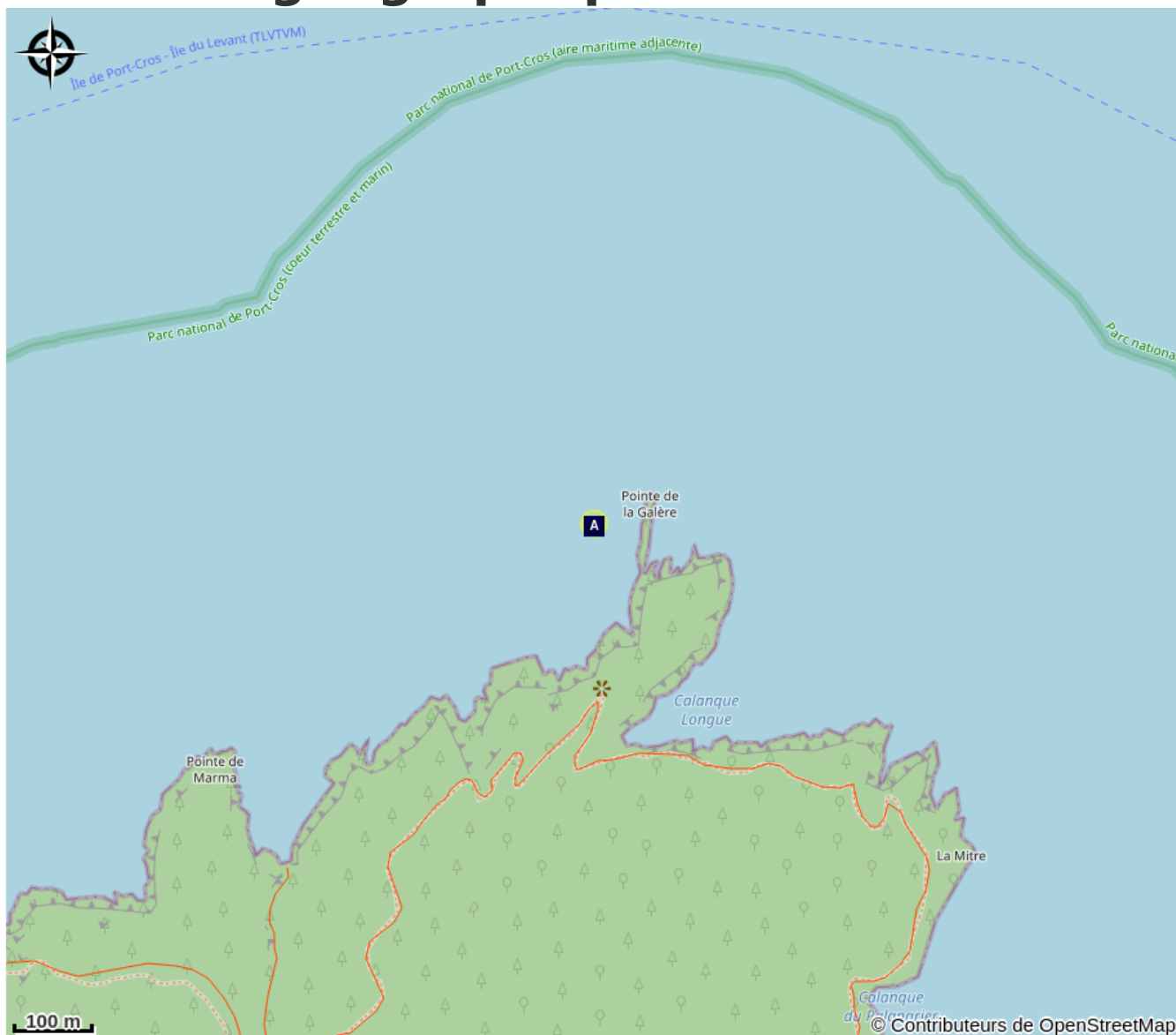
Le côté Est est un fond de sable, alors que l'ouest est couvert de Posidonie. Les paliers peuvent être exécutés autour des petites roches face ouest qui recèlent beaucoup de vie.

Tombants rocheux avec des blocs de part et d'autres de la pointe puis plateau à la limite de l'herbier. Plongée agréable en faisant le tour de la pointe en suivant le plateau Le côté Est est un fond de sable, alors que l'Ouest est couvert de Posidonie. Possibilité de courant d'est en ouest.

## Intérêts biologiques :

Avec beaucoup de bloc rocheux, on peut retrouver toute la faune de Méditerranée dans cette plongée. La roche étant un véritable gruyère, on y trouve des Congres, Mostelles, Langoustes, Chapons, étoiles de merépineuses, rascasses.

# Situation géographique



Congre (A)  
Langouste (C)  
Mérou brun (E)

Mostelle (B)  
Chapon (D)

# Toutes les infos pratiques

## **Recommandations**

**Vous êtes en coeurs de Parc, la plongée est soumise à autorisation et à réglementation !!!**

La plongée sous marine en scaphandre autonome dans les eaux du parc national de Port-Cros n'est autorisée qu'aux plongeurs individuels ou aux établissements de plongée porteurs d'une autorisation.

Celle ci est délivrée à partir du [Carnet de Plongée en Ligne \(CaPeL\)](#) du Parc national de Port-Cros.

### **La réglementation en bref**

- Nombre de plongeurs limité à 40 simultanément sur site.
- Interdiction de nourrir les poissons, de toucher, prélever ou détruire toute espèce animale ou végétale, incluant les substrats.
- Port et usage du gilet stabilisateur obligatoire pour éviter les palmages impactant la faune et la flore.
- Plongée de nuit réglementée pour préserver la quiétude des lieux.
- Interdiction de mouillage dans un rayon de 100 mètres autour des sites équipés de dispositifs d'amarrage.
- Dispositifs d'amarrage interdits aux navires de plus de 15 mètres.
- Nombre de navires amarrés sur la même bouée limité à trois.
- Engagement à respecter et diffuser les bonnes pratiques auprès de la communauté des plongeurs.

Plongeurs, signalez vous en surface avec les pavillons réglementaires.

Les dispositifs d'amarrage installés sur site sont destinés en priorité aux navires supports de plongée (professionnels ou individuels).

Ne perturbez pas la faune et la flore sous-marine. Ne poursuivez pas les poissons et surtout ne les nourrissez pas et ne remontez rien à la surface ! Attention aux coups de palmes non maîtrisés, vérifiez votre flottabilité. Pensez aussi à vérifier que votre détendeur de secours est bien fixé à votre gilet stabilisateur, en aucun cas ne laissez traîner vos instruments, au risque qu'ils s'accrochent à la faune et à la flore.

**[Pour en savoir + sur la réglementation](#)**

**i Lieux de renseignement**

**Maison de Parc de Port-Cros**

Promenade de la Rade, 83400 Hyères

accueil.pnpc@portcros-parcnational.fr

Tel : 04 94 01 40 70

<http://www.portcros-parcnational.fr>



# Sur votre chemin...

---



## Congre (A)

*Le congre, de forme serpentiforme, peut atteindre 3 m de long.*

Le congre (*Conger conger*) vit dans les cavités ou failles rocheuses et épaves, il fréquente aussi les fonds meubles dégagés en profondeur. Sa peau est recouverte d'un épais mucus. De couleur uniforme grise à noirâtre, le ventre est plus clair, les nageoires dorsale et anale sont bordées de noir. Sa tête est légèrement aplatie, sa dentition est fine, pointue et très coupante. Ses opercules sont profilés et dilatables : ils laissent apparaître un petit orifice branchial. Il est actif pendant la nuit. La pleine lune est un facteur qui freine considérablement son activité. Dans des eaux de profondeur supérieure à 50 mètres, il a également des moments d'activité en cours de journée. Sa reproduction a lieu généralement après une longue migration vers le large et est accompagnée de profonds changements physiologiques qui lui donnent un aspect boudiné.

Crédit photo : © Claude LEFEBVRE



## Mostelle (B)

La mostelle a un corps allongé et puissant, de coloration fauve à brun foncé, plus claire sur le ventre. Sa nageoire dorsale est divisée en deux : la partie antérieure est courte et arrondie, tandis que la postérieure est longue et s'étend jusqu'au pédoncule caudal. Sa mâchoire inférieure porte un barbillon dirigé vers l'avant, véritable organe sensoriel utilisé pour la détection des proies. Les deux nageoires pelviennes sont des filaments bifides que la mostelle maintient en contact avec le sol quand elle est immobile. Active essentiellement la nuit pour se nourrir de crustacés et de petites poissons, elle se réfugie pendant la journée dans une anfractuosité rocheuse ou une grotte.

Crédit photo : © Claude LEFEBVRE



## Langouste (C)

D'une coloration générale rouge brunâtre, la carapace de cette langouste est ornée de tubercules acérés, ses yeux protégés par des cornes frontales, et ses longues antennes sont épineuses. Ses segments abdominaux sont marqués de deux tâches jaunes symétriques. Ses pattes, dépourvues de pinces, sont longues et fines. La femelle porte ses oeufs en grappe fixée sur la face inférieure de son abdomen. Nocturne, la langouste rouge se nourrit de mollusques et de cadavres divers. Le jour, elle rest bien cachée au fond d'un trou, ne laissant apparaître que ses antennes. Très appréciée pour sa chaire raffinée, elle fait l'objet d'une pêche intensive.

Crédit photo : © Parc national de Port-Cros



## Chapon (D)

*Le chapon vit le plus souvent posé sur le fond où il chasse à l'affût.*

Le chapon (*Scorpaena scrofa*), aussi appelé « grande rascasse rouge » en raison de sa couleur remarquable qui n'apparaît pas dans la pénombre des profondeurs, est couvert de protubérances et a un air particulièrement patibulaire. Grâce à sa robe marbrée, il bénéficie d'un excellent camouflage, aidé en cela par la présence de lambeaux de peau sur sa mâchoire inférieure, qui imitent les algues environnantes et le distingue des autres rascasses qui n'en n'ont pas. Comme elles, sa nageoire dorsale est armée d'épines venimeuses. Certain de la discrétion de son camouflage naturel, il fuit peut devant l'objectif, et chasse à l'affût petits poissons, mollusques, et céphalopodes. Très vorace, les grosses prises ne lui font pas peur, car sa bouche protractile, peut s'agrandir et s'allonger à l'envie.

Crédit photo : © Claude LEFEBVRE



## Mérou brun (E)

*Espèce emblématique, le mérou fait le bonheur des plongeurs : très curieux, il n'hésite pas à sortir de son trou pour les regarder.*

Le mérou (*Epinephelus marginatus*) a un corps trapu, une mâchoire légèrement prognathe et lippue, deux gros yeux mobiles qui lui donnent un regard expressif. De couleur brune, sa robe change de teinte et de dessins en fonction des individus, du comportement et de la couleur du fond. Ce poisson sédentaire et placide, peut vivre 40 à 50 ans et n'atteint sa maturité sexuelle qu'à partir de 5 ans. Vers 9-12 ans, il change de sexe : femelle à sa naissance, il devient mâle. Prédateur vorace, il se nourrit de poulpes, calmars, crustacés et divers poissons. Sa position de prédateur au sommet de la chaîne alimentaire lui donne un rôle de régulateur des espèces. Un équilibre s'établit progressivement entre les habitats, les proies disponibles et la densité des mérous. A ce titre, il est considéré comme un bon indicateur de la qualité du milieu.

**Pêche interdite dans les eaux territoriales de Méditerranée occidentale (arrêté du 23 décembre 2013).**

[Pour en savoir +](#)

Crédit photo : © Claude LEFEBVRE